

SANTÉ

Quand l'hôpital s'invite à la maison

Déjà très répandu dans les pays nordiques ainsi qu'aux États-Unis, le concept d'hospitalisation à domicile gagne peu à peu également la Suisse. Depuis un peu plus d'un an, le Réseau de l'Arc propose par exemple à certains patients de ses sites de Moutier et de Saint-Imier d'assurer le suivi des soins à la maison plutôt qu'à l'hôpital. Explications.



Dans certains cas, le suivi hospitalier peut désormais être assuré à domicile. PHOTO PRETEXTE KEY

Il y a quelques mois, le Prévôtis Bertrand Zahno a connu quelques ennemis de santé. Alors qu'il se remettait d'une opération du cœur, il est tout à coup victime d'une forte crise d'hypertension, doublée d'une rapide prise de poids (5 kg en 5 jours, suite à une accumulation d'eau dans les jambes). Il se rend alors aux urgences à l'hôpital de Moutier.

«Là-bas, on m'a pris en charge, puis on m'a expliqué que normalement, je devrais rester à l'hôpital cinq jours. Mais que si j'étais d'accord et que les conditions le permettaient, j'avais aussi la possibilité de rentrer à la maison moyennant un suivi médical à domicile», raconte-t-il.

Il accepte la proposition et peut rentrer à la maison le soir même. «On m'a mis un brassard au bras, un appareil au bout du doigt, un patch sous l'aisselle pour la température, un autre sur le torse... Aucun fil, rien. On m'a encore juste remis un boîtier qui ressemblait à un ratel et qu'il ne fallait pas toucher puisqu'il permettait de transmettre les données à l'équipe médicale», poursuit-il.

Chaque jour, une infirmière passe le voir, pour faire le point sur la situation, et aussi pour remettre en place le ma-

tériel de surveillance après sa douche. «J'ai beaucoup apprécié cette hospitalisation à domicile. Ça m'a offert une certaine liberté. Je pouvais me lever quand je voulais. L'infirmière était très disponible. La preuve que le système marche: un soir, mon tensiomètre a eu un raté. À peine quelques minutes plus tard, l'infirmière me téléphonait», témoigne-t-il.

Nonante bénéficiaires

Tout comme Bertrand Zahno, quelque 90 patients du Réseau de l'Arc ont pu bénéficier d'une hospitalisation à domicile en 2024, première année de mise en œuvre de cette offre. «L'idée est née avec la réflexion autour du réseau de soins intégrés VIVA, mais on a vite dissocié les deux. On est partis du principe que plus vite le patient peut retrouver son milieu, plus c'est bénéfique pour lui, mais aussi pour les coûts de la santé», explique Alexandre Omont, directeur du Réseau de l'Arc, qui rappelle

le qu'une hospitalisation coûte entre 800 et 1000 fr. par jour et par patient.

Le Réseau de l'Arc a ainsi mis en place une équipe spécialisée, qui compte cinq infirmières, quatre médecins, un pharmacien et des aides en pharmacie. Selon les besoins, des physiothérapeutes peuvent aussi venir en appui.

Pour l'heure, l'hospitalisation à domicile est surtout proposée à des personnes touchées par des pathologies chroniques, comme des insuffisances cardiaques ou des décompensations respiratoires. «Ce sont des personnes qui doivent parfois être hospitalisées plusieurs fois par année et qui peinent à se stabiliser. Avec l'hos-

pitalisation à domicile, on peut réduire la durée de leur hospitalisation, voire éviter de nouveaux séjours à l'hôpital. Car le fait d'intervenir à domicile – jusqu'à plusieurs fois par jour – permet aussi d'évaluer les habitudes des patients et de les aider à modifier leur mode de vie, auquel est parfois liée leur pathologie. C'est aussi une sorte de suivi qualitatif», relève Aurore Maggioletto, responsable du projet d'hospitalisation à domicile.

«C'est l'avenir»

Pour la suite, le Réseau de l'Arc envisage d'élargir encore les possibilités d'hospitalisation à domicile, par exemple pour des pathologies plus aiguës. «Je suis persuadé que c'est l'avenir», déclare le directeur.

«Les hôpitaux sont des plateformes techniques qui doivent accueillir les patients pour un temps limité, le but étant de les ramener chez eux en bonne santé le plus rapidement possible. C'est aussi cette philosophie qui nous guide avec notre réseau de soins VIVA», conclut Alexandre Omont.

CELINE LO RICCO CHÂTELAIN

EN BREF

Passage routier bientôt bouclé



MOUTIER À partir de mercredi 15 janvier les habitants du quartier de la gare devront changer leurs habitudes. Le passage sous-voie de la rue de l'Est sera interdit aux véhicules jusqu'au 15 décembre 2025. Tandis que les CFF rénoveront le pont ferroviaire, la commune de Moutier creusera le passage sous-voie afin de le rendre accessible aux gros poids lourds. De conséquents travaux de près d'un an qui provoqueront des nuisances sonores pour les riverains. Homnis une semaine en septembre, les piétons pourront continuer d'emprunter ce passage. Au contraire des véhicules qui devront transiter par les rues de Soleure et du Viaduc pour traverser les voies. LQJ

Une partie du «Bechlet» fermée

CORCELLES/VERMES Un bout de la route cantonale reliant Corcelles à Vermes via Elay, tronçon dit du «Bechlet», sera fermé aux véhicules, piétons, cavaliers et cyclistes entre 7 h et 17 h du lundi 13 janvier au vendredi 24 janvier. Le secteur concerné se situe au lieu-dit «Schmiedli/Grändel». D'importantes coupes de bois sont à l'origine de cette fermeture de 12 journées consécutives. LQJ

Six habitants de moins à Crémises

DÉMOGRAPHIE Le village de Crémises a perdu six âmes en 2024. La population, en légère diminution, s'établit dès lors à 540 habitants (250 femmes et 290 hommes). La plus grande commune du Grand Val avait pourtant rencontré une forte progression démographique entre 2020 et 2023. L'année écoulée a enregistré quatre naissances et neuf décès. LQJ

Année de gros travaux pour le campus biennois

FORMATION Le futur pôle de formation de la région Jura bernois-Seeland, situé à proximité de la gare de Bienna et qui devrait accueillir dès 2028 un campus de formation et de recherche, connaîtra une année 2025 cruciale. Le Gouvernement bernois annonce en effet que le chantier entre dans sa phase principale avec le début du gros œuvre. La pose de la première pierre est prévue au printemps. LQJ

Complémentarité avec les soins à domicile

Le directeur du Réseau de l'Arc insiste: il faut faire la différence entre l'hospitalisation à domicile – qui est liée à des soins aigus nécessitant un certain matériel et du suivi à distance – et le maintien à domicile, qui est assuré par les organisations de soins à domicile. Au lancement du projet, des craintes ont d'ailleurs été émises et des appels lancés pour ne pas créer des structures parallèles aux soins à domicile. «Ces craintes étaient légitimes. Mais l'idée est de combler le trou entre l'hôpital et la maison. Dans notre projet, il y a toute une structure hospitalière derrière. D'ailleurs, cette offre nous a plutôt permis de resserrer les liens avec les soins à domicile, car nos équipes sont désormais sensibilisées à

cette transition. À force d'analyser les opportunités de soigner à domicile, d'échanger, une culture se développe aussi. On travaille moins en silo», assure Alexandre Omont.

La faitière suisse de l'Aide et des soins à domicile a d'ailleurs assuré être favorable au concept d'hospitalisation à domicile, qui s'inscrit dans la continuité de la philosophie «l'ambulatoire avant le stationnaire». «Mais il faut que les hôpitaux, fournisseurs de prestations médicales, et l'aide à domicile, fournisseurs de soins à domicile, travaillent main dans la main dès le départ. Et que la circulation des informations entre tous les acteurs soit assurée», avatelle réagi à l'été 2023. CLR

Protection de la faune: Pas question de grignoter les mesures renforcées

CANTON DE BERNE

Depuis le 1^{er} décembre, le canton de Berne a renforcé les mesures visant à préserver la faune sauvage des dérangements dans les zones de protection. L'objectif est de faire en sorte que les animaux soient le moins possible dérangés par les activités de loisirs, sportives et touristiques durant les périodes particulièrement sensibles, soit entre février et l'arrivée de l'été. Les amateurs de randonnées en raquettes et d'excursions à ski passant par des zones de tranquillité pour la faune sont particulièrement concernés.

De recommandations à règles contraignantes

Dans le Jura bernois, plusieurs zones de protection sont recensées (elles peuvent être consultées sur le géoportail du canton de Berne). On peut citer le pan sud du Chasseral, le Mont-Sujet, les Boveresses ou encore l'étang de La Noz.

Des zones qui sont donc soumises aux nouvelles règles. Parmi elles figurent l'interdiction de quitter les sentiers et chemins balisés et l'obligation de tenir les chiens en laisse. «Jusqu'à présent, seules des restrictions de chasse pour protéger les animaux sauvages étaient expressément prévues dans les zones», explique l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN).

Pour le reste, de simples recommandations (comme ne pas quitter les sentiers) étaient émises. Or, l'expérience a montré qu'elles n'étaient pas suffisamment respectées pour protéger efficacement la faune», poursuit l'OAN. D'où la décision de donner une base juridiquement plus contraignante pour ces mesures.

Ces dernières ont été définies pour chaque zone. Il appartient à chacun de se renseigner sur les règles. Les gardes-faune pourront effectuer des contrôles, prévient l'OAN. CLR

RESTAURATION

«N'accélérons pas la disparition des bistros: pas question de taxer les pourboires!» Voilà le titre d'une motion urgente récemment déposée par des élus du bloc bourgeois du Grand Conseil bernois. Se référant à plusieurs articles de presse publiés au cours de l'année 2024, ces derniers s'inquiètent d'une possible future décision de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS): comptabiliser dans leur intégralité les pourboires dans le salaire des employés de l'hôtellerie et restauration.

Double peine pour les troquets?

Les «pourliches» seraient donc soumis aux mêmes taxations et charges sociales que le reste du salaire. Une «ignominie» qui réduirait l'attractivité des métiers de service – lesquels souffrent déjà d'une pénurie de main-d'œuvre – et entraînerait une hausse des prix, ce qu'accélérait la «mort des bistros», estiment les motionnaires, tous issus des rangs de l'UDC et de l'UDF. Ceux-ci demandent donc au Conseil exécutif bernois d'intervenir auprès de la Confédération afin de maintenir le statu quo. À noter que d'autres parlements cantonaux, à l'instar de celui de Saint-Gall, ont aussi récemment traité de similaires interventions.

Actuellement, il est inscrit dans la loi que les pourboires ne constituent pas un élément du salaire déterminant, sauf s'ils excèdent 10% de



Les pourboires: don ou salaire? ARCHIVES BIST

celui-ci. En outre, les étrennes doivent être déclarées dans le certificat de salaire et sont donc ensuite imposables.

Dans sa réponse, le Gouvernement bernois tempore et assure que pour l'heure, cette volonté de taxer les pourboires – motivée par la multiplication des moyens de paiements électroniques – n'a pas fait l'objet d'une communication officielle de l'OFAS. C'est pourquoi il propose de rejeter la motion.

Il indique toutefois rester vigilant et, si une modification de la loi fédérale en la matière devait prochainement être discutée, il se positionnera au moment voulu. JGI